



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Fonds de dotation pour « l'héritage » des JOP 2024

Question écrite n° 18475

Texte de la question

M. Stéphane Testé attire l'attention de Mme la ministre des sports sur l'héritage des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Le comité d'organisation des Jeux olympiques de Paris 2024 (COJO) a annoncé fin janvier la création d'un fonds de dotation pour « l'héritage » des JOP 2024. Il s'agit concrètement des actions spécifiques en faveur de la population avec 3 objectifs : « le sport pour bouger plus », « le sport pour éduquer », « le sport pour changer de regard », notamment sur le handicap. Ce fonds est alimenté par le COJO mais est aussi accessible aux sponsors qui pourront financer des actions. Dans le budget actuel, la direction « Impact et héritage » est dotée de 50 millions d'euros. Il souhaiterait savoir si elle estime ce budget suffisant pour atteindre les objectifs fixés et comment les collectivités locales et les associations pourront candidater à ce fonds.

Texte de la réponse

Le 13 septembre 2017 à Lima, Paris a obtenu l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques. Depuis le premier jour de l'aventure et le lancement de la candidature de Paris, l'ambition du Comité a été de proposer, grâce aux Jeux Olympiques et Paralympiques, un héritage sociétal, économique et durable fort au service des Français, pour plusieurs décennies. Paris 2024 entend en effet dépasser le simple cadre de l'événement sportif pour faire des Jeux une opportunité pour tout le pays. L'héritage des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 est au cœur de cet événement extraordinaire et sans attendre 2024, il doit conduire à la mise en place de politiques publiques ambitieuses qui doivent laisser un impact sociétal durable. L'Etat annoncera prochainement les grandes lignes d'un programme d'héritage à forte dimension interministérielle, qui concernera l'ensemble du territoire national. Ses axes majeurs seront les suivants : développement des pratiques pour tous les publics, renforcement de la cohésion sociale et de la santé par le sport, promotion du savoir-faire français, en lien avec les enjeux du développement durable. Sur le plan matériel, l'héritage des Jeux de 2024 se concentrera fortement dans le département de Seine-Saint-Denis : la société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO) consacrera 90 % de ses investissements à ce territoire. Elle laissera en effet en héritage un éco-quartier à Saint-Denis et un total de 4 000 logements sur les sites du village olympique et paralympique ainsi que sur celui du cluster olympique du Bourget. Sur le plan sportif, 8 nouveaux bassins de natation seront implantés et de nombreuses infrastructures sportives qui serviront de sites d'entraînement aux athlètes avant les Jeux seront modernisées et bénéficieront à l'ensemble des populations locales à l'issue de l'événement. Par ailleurs, le comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 (COJO) a annoncé lors de son conseil d'administration du 24 janvier 2019, la création d'un fonds de dotation dédié à l'héritage des Jeux. Celle-ci sera effective à partir du prochain conseil d'administration du 27 juin 2019. Ce fonds de dotation Héritage doit servir à financer des actions bénéficiant à la population, articulées autour des deux axes phares : des Jeux exemplaires et des Jeux catalyseurs du changement. Pour mettre en œuvre l'ensemble de ces actions d'héritage et d'excellence environnementale, un budget de 98 millions d'euros a été identifié au sein des ressources du COJO et doit servir d'amorçage à une levée de fonds plus large à laquelle des partenaires privés pourront participer. Ce fonds favorisera l'optimisation des ressources en ouvrant au mécénat des partenaires des Jeux les projets inscrits dans le cadre de la stratégie « Héritage et durabilité » du COJO. Il s'agit donc d'un

engagement attendu, de grande ampleur et qui pourrait faire l'objet de nombreux prolongements sur la prochaine olympiade.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Testé](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18475

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 avril 2019](#), page 2939

Réponse publiée au JO le : [2 juillet 2019](#), page 6212